



La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL SELON LE
RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS PORTANT LE NUMÉRO 109-2022**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 3 mars 2025 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande d'usage conditionnel conformément au règlement relatif aux usages conditionnels portant le numéro 109-2022, pour la propriété sise au 14, chemin Philippe à La Pêche connue sous les lots 6 606 119 et 6 606 120 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre l'usage conditionnel de « Logement additionnel » conformément aux dispositions de la réglementation municipale d'urbanisme.

La séance publique aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de La Pêche, située au 99, route Principale Est à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 14^e jour du mois de février deux mille vingt-cinq (2025).

M^{me} Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^{me} Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 14 février 2025.

Mme Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



La Pêche

**Lots 6 606 119 et 6 606 120
14, chemin Philippe**

